

# LES ARCHERS DE BEAUREGARD

et  
LA COMPAGNIE D'ARC de MURET ET CROUTTES

organisent la



# COUPE DE BEAUREGARD

**TIR SALLE par ÉQUIPE  
AMICAL**

## SAMEDI 18 MARS 2017

**Gymnase de BEAUREGARD**

**75 rue Jacquin 02200 BELLEU (près de SOISSONS)**

GPS : Lat : 49.357138 Long : 3.327642



### INSCRIPTIONS :

Équipe de 4 archers → Mixité complète de club, sexe, catégorie et arme (Max 2 arcs à poulies par équipe)  
Capacité de 16 équipes.

### HORAIRES :

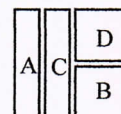
13h00 → Ouverture du greffe.  
13h15 → Échauffement sur sa cible (30 mn).  
14h00 → Début des tirs — Phase de classement  
— Phases finales → 4 matchs  
19h00 → Résultats / Palmarés et Apéritif.  
20h00 → Repas avec conjoint, famille et amis (Sur inscription)

### CONTACT :

**Michel POULAIN**  
03.23.55.32.49 & 06.08.57.60.12  
après 20H00  
[poulain.michel@orange.fr](mailto:poulain.michel@orange.fr)

### DÉROULEMENT :

Tous les archers de l'équipe tirent sur la même cible. Distance 18 m.  
Sur chaque cible : → 2 trispots (classique ou poulies)  
→ 2 blasons de 40 cm



Après une phase de classement, utilisation du tableau gagnant / perdant (1<sup>er</sup> contre le dernier)  
pour les phases finales (4 matchs)

Toutes les équipes restent toujours en lice :  
elles tirent en même temps et se classent au fur et à mesure des phases finales.

Phase de classement : 10 volées de 3 flèches par archer. Rythme AB /CD. 2 mn par volée  
À chaque volée, seules les 9 meilleures flèches comptent pour le total des points.

Phases finales : 3 volées de 3 flèches par archer. Rythme AB /CD. 2 mn par volée  
À chaque volée, seules les 9 meilleures flèches comptent pour le total des points.

Mise : 5,00€ par archer.

Repas : 15,00 € adulte  
5,00€ enfant moins de 10 ans

**BUFFET et BUVETTE  
assurés**

### Le Président :

**Thierry MAQUIN**  
03.03.55.09.36 ou 06.08.40.94.81  
[geoffreymaquin@hotmail.fr](mailto:geoffreymaquin@hotmail.fr)

*Sur réservation, seulement, avec famille et amis si vous voulez ...  
Feuille d'inscription jointe.*

**Réponse avant le 11 Mars 2017.**

**Seuls les repas réglés à l'inscription seront pris en compte ...**